PETITION

L'ACTION ARTISTIQUE DE LA VILLE DE PARIS MENACEE

L'Action artistique de la Ville de Paris remplit sa mission d'animation culturelle des mairies d'arrondissement, depuis 1978. Elle a déjà organisé pour les mairies d'arrondissement plus de 400 expositions gratuites sur le patrimoine, l'histoire et l'histoire de l'art de Paris. A ces occasions, quelque 208 ouvrages ont été publiés.

Ces manifestations ont réuni de nombreuses personnalités d'horizons divers : universitaires, conservateurs, architectes, ingénieurs, scénographes, étudiants, jeunes chercheurs et diplômés, fonctionnaires et services techniques de la Ville de Paris. Elles ont permis de faire découvrir à des centaines de milliers de Parisien(ne)s, de touristes franciliens et européens, l'histoire de Paris au travers des bâtiments, des habitants, des grands personnages, des modes de vie.

De nombreux chercheurs étrangers (américains, italiens, allemands notamment) sont, d'autre part, très attentifs à la production des ouvrages de la collection « Paris et son patrimoine », qui constitue un ensemble unique sur l'histoire de Paris. Malgré cela, l'Action artistique de la Ville de Paris est loin d'avoir abordé tous les aspects de la richesse historique et patrimoniale de la capitale.

POURTANT LA VILLE DE PARIS A DECIDE DE SUPPRIMER L'AAVP.

La décision revient à remplacer l'AAVP par un « Comité d'Histoire ». L'activité principale de ce comité se réduirait à l'organisation de colloques et de publications purement universitaires destinés à un public averti.

Cette décision a été prise sans aucune concertation entre l'administration et le personnel des tutelles administratives ni même les élus concernés.

QUID DES EXPOSITIONS GRATUITES ET OUVERTES A TOUS?

L'Action artistique a prouvé pendant toutes ces années son efficacité et sa réactivité grâce à son personnel expérimenté, motivé et engagé. Le dévouement et l'attachement de toute l'équipe à la mission culturelle auprès des Parisien(ne)s semblent ne pas avoir d'échos auprès de la municipalité.

Des 8 postes existants, 3 sont menacés dès mars 2007. Les autres sont maintenus sans aucune garantie de reprise dans le nouveau comité. En tout état de cause, il ne sera pas possible avec un effectif réduit d'assurer la programmation 2007.

Depuis 5 ans, la subvention n'a cessé de diminuer (487 000 euros en 2000, 384 000 euros en 2005). Malgré tout, l'Action artistique a maintenu une activité de qualité. Les 2/3 du déficit de l'année 2006 sont dus à la double direction pendant 5 mois.

Conscients de la nécessaire réorientation des projets et des réalisations de l'Action, **nous sommes nombreux à penser que cette structure doit continuer sa véritable mission au service des Parisiens(ne)s**, des mairies d'arrondissement, des associations, des universitaires, des conseils de quartiers, des touristes, des écoles et des collèges...

Elle tient une place de premier ordre dans la vie culturelle parisienne de proximité et rencontre de nombreux soutiens et d'intérêt de son public, des élus et des acteurs de la vie culturelle.

Comment une municipalité « progressiste » peut-elle baisser l'offre culturelle faite aux Parisien(ne)s, faire disparaître une structure dont la mission principale est l'animation culturelle de proximité, licencier du personnel qualifié, et retirer aux Parisien(ne)s cet outil, vecteur du rayonnement de Paris ?

Le personnel : Marie-Christine d'Allemagne, Florence Claval, Evelyn Cheuvreux, Caroline François, Frédéric Jiméno, Martine Kudla, Stéphane Rouelle, Ricardo Vargas, Jean-Christophe Doërr, (photographe)

Nous serions heureux de récolter tous les témoignages de soutien et les aides possibles pour nous soutenir dans notre entreprise de sauvegarder les activités de l'Action artistique de la Ville de Paris.

Vous pouvez remplir le formulaire sur http://petitionaavp.blog.fr, nous renvoyer cette page dûment remplie par courrier à Florence Claval 14, rue Neuve des Boulets 75011 Paris et/ou nous écrire à petitionaavp@gmail.com

Oui je souhaite voir pérenniser les missions de l'Action artistique de la Ville de Paris	
Nom*:	Prénom:
Fonction*:	
Téléphone:	Mail*:
Adresse*:	
Signature*	
	* mention obligatoire
Vos coordonnées complètes sont nécessaires pour valider votre signature. Leur utilisation est soumise à l'article 27 de la Loi française du 6 janvier 1978. Vous pouvez demander leur rectification, leur suppression, ou vous opposer à ce qu'elles soient échangées ou cédées. Dans ce dernier cas, elles seront alors réservées à l'usage exclusif de l'AAVP.	